



**Rectorat**

Direction du budget  
académique et de  
l'organisation scolaire

**Division de l'Organisation  
Scolaire**

DOS1/A/N° 2009

0283  
21, rue Saint Etienne  
45043 Orléans cedex 1

Le Recteur  
Chancelier des Universités

**VU** le décret N° 92-1200 du 06 novembre 1992  
relatif aux relations du Ministère de l'éducation  
nationale avec les associations qui prolongent  
l'action de l'enseignement public,  
**VU** l'arrêté du 23 février 1993,  
**VU** la circulaire ministérielle N° 93-136 du 25  
février 1993,  
**VU** la circulaire ministérielle N° 95-119 du 11 mai  
1995,  
**VU** l'avis donné par le conseil académique des  
associations éducatives complémentaires de  
l'enseignement public en date du 04 février 2009,

**ARRETE**

**Article 1er**

L'association intitulée « **Groupe Action Gay et Lesbien - Loiret** » est agréée en qualité  
d'association éducative complémentaire de l'enseignement public dans le département du  
Loiret, pour une durée de cinq ans à compter du 04 février 2009 pour :

- ses interventions pendant le temps scolaire
- sa contribution au développement de la recherche pédagogique, à la formation des  
équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative

**Article 2**

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le

04 MARS 2009



Paul CANIONI